

Enseignant·e mais aussi parent

Le SE-Unsa revendique :

- ▶ un congé complémentaire au congé maternité ou d'adoption, spécifique aux enseignant·e·s et assimilé·e·s, en compensation des périodes de vacances scolaires couvertes par le congé maternité ou d'adoption ;
- ▶ un nombre de journées de garde « enfant malade » proportionné au nombre d'enfants ;
- ▶ un congé paternité d'un mois ;
- ▶ la possibilité d'adapter la durée du congé parental à ses besoins, y compris en-dessous de l'actuelle durée minimale de 6 mois.

L'Éducation nationale, l'autre monde du travail

Le SE-Unsa revendique :

- ▶ la prise en charge par l'employeur d'une partie de la complémentaire santé ;
- ▶ l'abandon de la retenue d'une journée de salaire pour des autorisations d'absence d'une demi-journée ;
- ▶ des autorisations d'absence de droit et non sur autorisation pour événements familiaux et rendez-vous médicaux ;
- ▶ la création d'un comité d'intérêt collectif ouvrant droit à des avantages et tarifs préférentiels (culture, loisirs, séjours...) ;
- ▶ la visite médicale annuelle ;
- ▶ la prise en compte de toutes les demandes de temps partiel ;
- ▶ une retraite progressive dans les cinq dernières années de la carrière.



Un syndicat
pour moi,
c'est forcément
le SE-Unsa



À ce niveau d'engagement, je mérite un salaire décent !

Le SE-Unsa revendique :

- ▶ une négociation salariale et indemnitaire tous les ans ;
- ▶ un compte individuel d'équipement professionnel ;
- ▶ l'accès aux heures supplémentaires pour tous les corps ;
- ▶ la suppression du jour de carence ;
- ▶ l'accès à la classe exceptionnelle pour tous ;
- ▶ un ratio hors-classe identique dans tous les corps sur la base du ratio le plus élevé ;
- ▶ la rémunération systématique de toute mission au service du collectif (coordination de cycle, Usep, coordination du parcours avenir...) ;
- ▶ le remboursement effectif et rapide de tout déplacement dans le cadre professionnel et l'augmentation du montant des frais de déplacements ;
- ▶ pour les remplaçants, l'augmentation et une réforme de l'ISSR avec la création d'une part fixe liée à la mission et une part variable liée à l'effectivité des déplacements.

Trop de pression, je dis stop !

Le SE-Unsa revendique :

- ▶ un abaissement du temps de service devant élèves pour les enseignant·e·s afin d'intégrer dans leur temps de travail l'ensemble des activités professionnelles collectives et personnelles ;
- ▶ l'allègement et la simplification des tâches administratives ;
- ▶ des temps de travail en équipe organisés et gérés par l'équipe elle-même ;
- ▶ une demi-journée hebdomadaire sans aucune obligation professionnelle.

Des élèves en plus ou en moins, ça change mon travail au quotidien !

Le SE-Unsa revendique :

- ▶ des effectifs limités et adaptés :
 - 24 élèves par classe de la maternelle au lycée général et technologique comme au lycée professionnel ;
 - 20 élèves par classe pour les établissements des territoires les plus fragiles ;
 - 12 élèves dans les Segpa et Érea ;
 - 10 élèves pour les Ulis ;
 - 12 élèves pour les dispositifs UPE2A ;
 - 15 élèves maximum dans les classes de tout-petits en maternelle ;
- ▶ des seuils spécifiques pour des classes spécifiques : classe à triple niveau et plus, grande section de maternelle, CP, 6^e, 2^{de}, enseignements nécessitant des conditions pédagogiques ou de sécurité particulières ;
- ▶ le renforcement des équipes éducatives pluri-professionnelles (personnels d'éducation, psychologues, personnels de santé et sociaux) en fonction du nombre d'élèves et des publics accueillis ;
- ▶ des moyens supplémentaires et spécifiques permettant de renforcer la différenciation pédagogique dans la classe : développement du dispositif « Plus de maîtres que de classes » dans le premier degré et co-intervention au collège.



Un lieu de travail adapté et équipé, c'est une nécessité !

Le SE-Unsa revendique :

- ▶ un plan de rénovation et d'équipement du bâti scolaire répondant aux enjeux pédagogiques et climatiques ;
- ▶ des salles de classe connectées, spacieuses et insonorisées ;
- ▶ des espaces de repos, de travail et de restauration pour les personnels ;
- ▶ une formation sur la santé et la sécurité au travail afin d'acquérir une vraie connaissance de l'ensemble des documents et procédures d'alerte (RSST, RGDI, Duer).

Je dois pouvoir « bouger »

Le SE-Unsa revendique :

- ▶ une mutation facilitée pour les collègues qui ne relèvent pas des priorités légales ;
- ▶ la prise en compte d'ascendants à charge ;
- ▶ la prise en compte de la durée de séparation sans restrictions.

Ma formation, ce n'est pas une option !

Le SE-Unsa revendique :

- ▶ une formation continue régulière sur le temps de service ;
- ▶ une plateforme locale de recueil des besoins de formation ;
- ▶ des formations spécifiques pour réussir la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- ▶ des formations régulières aux gestes de premiers secours ;
- ▶ un accompagnement pédagogique et administratif soutenu pour les entrants dans le métier.

Je ferai ce métier toute ma vie, ou pas...

Le SE-Unsa revendique :

- ▶ la mise en place d'un conseiller mobilité professionnelle entièrement dédié à l'accompagnement de chaque agent dans son projet ;
- ▶ un bilan de compétences pour chaque agent qui le souhaite ;
- ▶ la possibilité d'explorer un nouveau métier avant de prendre une décision définitive de mobilité professionnelle.